

Logitech

Par **Chrysander**, le **26/08/2004 à 23:36**

Bonjour a tous !

Je voulais savoir quels était les lois qui régissent l'hébergement de fichier? Je suis entrain de participer a un site d'actualité informatique et technologique, et on a mit en ligne une logitech. Les fichiers qui sont hebergé sont soit gratuit (comme ADSL Autoconnect, MSN Messenger, ...), ou des démonstrations. J'aimerais savoir si on pouvait heberger et mettre a disposition n'importe quel programme que l'on trouve sur le net (en n'oubliant pas de mettre le nom de l'auteur bien sur !) ? Est-ce qu'il faut forcément l'accord de l'auteur? Merci

Chrysander

Par **So**, le **01/09/2004 à 23:31**

Bonsoir Chrysander,

Qu'entends-tu par "programme que l'on trouve sur le net"

Est-ce du libre ou payant?

Comment y accède-t-on?

[? (2004-09-01 23:31:00) forum pour tout le monde unknown]

Par **Chrysander**, le **20/10/2004 à 23:38**

En fait, c'est une logitech comme on en trouve sur pas mal de site d'actualité. Comme [\[url=http://www.clubic.com/t/:3oqohkbb\]lci\[/url:3oqohkbb\]](http://www.clubic.com/t/:3oqohkbb). On met de tout, mais dans le cas des programmes payant, on met les version d'évaluations si elles sont disponibles (sinon, on met rien). Pour accéder à la logitech, il suffira de cliquer sur le liens "logitech".

C.[/url]